Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260605-2026050D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**16**	**19**

Date de la convocation
29/05/2026
Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-neuf mai deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, BIENNE S.

Absents : RAOULT S, OIZEL R, GROUES J.

Pouvoirs : RAOULT S à LUCAS R, OIZEL R à BONNY V, GROUES J à LE MOINE N.

Secrétaire de séance : PANSART JF

Délibération n°2026050 : Cuisine scolaire – installation photovoltaïque : maîtrise d'œuvre – SPLET'Armor

Dans le cadre de l'opération de construction d'une nouvelle cuisine scolaire, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Il convient de désigner un maître d'œuvre pour accompagner la commune dans la définition de ce programme spécifique et le suivi des travaux.

Après analyse des offres de deux prestataires, il est proposé de retenir celle de la SPLET'Armor (Société Publique Locale Energies et Territoire d'Armor) pour un montant de 3 800€ HT.

Pour ce faire, il convient au préalable d'acheter, pour 250€, une action de la SPLET'Armor auprès de St Brieuc Armor Agglomération.

Genèse – Objet – Actionnariat de la SPLET'Armor

Le SDE 22 a initié la création d'une Société Publique Locale, afin d'apporter des services complémentaires aux collectivités costarmoricaines dans les domaines de production et d'usages de l'énergie.

Elle est dénommée SPLET'Armor : Société Publique Locale Energies et Territoires d'Armor.

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE22) a initié ce modèle juridique (SPL) afin de permettre à cette Société d'intervenir pour tout actionnaire public entrant au capital de la Société.
Ce modèle diffère des interventions habituelles du SDE 22 auprès des collectivités costarmoricaines, il évite le transfert de compétence, et permet un cadre juridique adapté aux sujets envisagés pour l'intervention de cette nouvelle Société.

Un des objectifs de cette Société est de dynamiser les opérations de production d'énergies locales, de mutualiser l'expertise technique, et de globaliser les marchés d'études et de réalisation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le mouvement d'accélération de production d'énergie.

Dans un contexte tendu sur les questions de l'énergie, la création de la SPLET'Armor va permettre de réaliser des projets de production d'énergies locales et durables.
La SPLET'Armor va se consacrer, dans un premier temps sur les études et la réalisation d'opérations de production photovoltaïque, mais pourra ultérieurement développer d'autres missions.

La structuration de la SPLET'Armor, intègre des collectivités costarmoricaines.

La structuration, intègre les EPCI, afin qu'ils soient le relai pour les projets émanant des communes de leur territoire. Les EPCI pourront vendre des actions aux communes souhaitant entrer au capital de la SPLET'Armor, afin de pouvoir bénéficier de ses services. Ainsi, les EPCI seront informées de projets sur leur territoire, notamment pour mesurer l'avancement des objectifs des PCAET (Plan climat-air-énergie territorial).

La SPLET'Armor a été créée, en avril 2023, entre le SDE 22 et le Conseil départemental, dans une première phase. La seconde phase comprend l'intégration des EPCI selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260605-2026050D-DE

	Etape 1 – [illegible]		
	actions à 250 €		montant
	Nbre	parts	
SDE 22	1760	88,00%	440 000 €
Conseil Départemental 22	240	12,00%	60 000 €
Total	2 000	100%	500 000 €

Vente des actions SDE 22 aux EPCI ou Communes selon leurs délibérations :

	Etape 2 – courant 2024		
	actions à 250 €		montant
	Nbre	parts	
SDE 22	1 100	55,00%	275 000 €
Département	240	12,00%	60 000 €
EPCI : 33% :			
Territoire de St Brieuc Armor Agglomération *(14/11/24)*	115	5,78%	28 750 €
Territoire de Lamballe Terre & Mer	75	3,74%	18 750 €
Territoire de Dinan Agglomération	117	5,83%	29 250 €
Territoire de Territoire de Lannion Trégor Communauté	111	5,55%	27 750 €
Territoire de Guingamp Paimpol Agglo	97	4,84%	24 250 €
Territoire de Leff Armor Communauté	44	2,20%	11 000 €
Territoire de Loudéac Communauté BC	68	3,41%	17 000 €
Territoire de la CC Kreizh Breizh	33	1,65%	8 250 €
Total	2 000	100%	500 000 €

Le poids de l'actionnariat est proposé en calculant au prorata de la superficie de chaque territoire et de la population. Le nombre d'actions, par territoire, est supérieur au nombre de communes de façon à permettre un achat par chaque commune tout en conservant un actionnariat de l'EPCI.

Une commune peut donc également entrer au capital de la SPLET'Armor pour bénéficier des services qu'apporte cette société.

Pour que la commune de Plaine-Haute entre comme partenaire, actionnaire de la SPLET'Armor, il est proposé d'acheter une action à 250€ l'unité, à Saint Brieuc Armor Agglomération, qui a la faculté de vendre une ou des actions.

Les prestations de la SPLET'Armor seront basées sur une grille tarifaire. Les prévisions budgétaires sur les trois prochaines années, eu égard au nombre de projets photovoltaïques envisagés, permettent de maintenir l'équilibre.

La SPLET'Armor dispose d'organes de gouvernance :

- Une Assemblée Générale regroupant 1 représentant de chaque actionnaire
- Un Conseil d'Administration réunissant 18 administrateurs, membres du CA :
  - 8 administrateurs issus du SDE22,
  - 2 administrateurs issus du Conseil Départemental,
  - 7 administrateurs issus des EPCI
  - et 1 administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.
- et une Assemblée Spéciale regroupant un membre de chaque actionnaire non représenté au Conseil d'Administration, chargée d'examiner en amont du Conseil d'Administration l'ensemble des sujets soumis à l'avis du CA et d'exercer le contrôle analogue au titre des collectivités actionnaires de la société SPLET'Armor. Les communes seront en particulier représentées dans cette Assemblé Spéciale.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les statuts et le Pacte d'Actionnaires de la SPLET'Armor,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260605-2026050D-DE

ENTRE au capital de cette société en achetant une action à 250€ l'unité à Saint Brieuc Armor Agglomération qui libèrera le nombre d'actions correspondant au bénéfice de la commune,

AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux présentes décisions,

DESIGNE Michel Féron pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPLET'Armor et à l'Assemblé Spéciale,

VALIDE la prestation de maitrise d'œuvre de SPLET'Armor pour 3 800€ HT pour l'installation photovoltaïque sur la toiture de la cuisine scolaire.

Fait à Plaine-Haute, le 8 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification

Le